



Déclaration de la FSU (SNES, SNEP, Snesup) à la CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

Cette année encore, les résultats de cette CAPA feront toujours autant de déçus. Alors qu'il est demandé aux enseignants de s'investir toujours plus dans le secondaire comme dans le supérieur, l'institution ne propose que peu de possibilités de promotion (356 nationalement) laissant peu d'espoir au millier de candidats de notre académie

Seuls 14 candidats de l'académie de Bordeaux ont été promus à l'issue de la CAPN. Les promus étaient dans les derniers échelons de la carrière. L'âge moyen des nommés au niveau national reste à plus de 55 ans, le profil des promus demeure globalement le même.

Rappelons que la note de service précise que les avis des IPR et des chefs d'établissements doivent être fondés exclusivement sur le CV et la lettre de motivation au regard de l'ensemble de la carrière, ce qui n'est pas toujours fait. Cela pénalise de fait les collègues à la CAPN. Les services rendus à l'inspection et le zèle de certains collègues à appliquer les réformes ne devraient pas être les seuls critères déterminants pour intégrer le corps des agrégés. Nous demandons que des collègues candidatant à la liste d'aptitude et ne s'inscrivant plus dans le cadre des rendez-vous de carrière soient visités à leur demande par les corps d'inspection. Dans de nombreuses disciplines, certains collègues sont écartés alors qu'ils ont toute leur place si on considère leur CV et les motivations des avis primaires. Nous apporterons nos avis et nos analyses s'appuyant sur la valorisation de « critères » différents de ceux énoncés ci-dessus. L'expérience de nos CAPAs montre que nous sommes tous ici attachés à faire vivre un véritable dialogue social de qualité dans l'intérêt et le respect de la profession qui nous a confié, par sa participation aux récentes élections professionnelles, le soin de porter sa voix pour que les opérations de gestion du personnel se fassent dans la transparence d'un débat constructif comme cela c'est toujours fait dans cette académie. Nous remercions l'administration pour sa disponibilité et la clarté des documents fournis.

Nous renouvelons notre demande d'un barème basé sur des critères objectifs et transparents pour tous les collègues (diplômes, admissibilité ou bi-admissibilité, travaux disciplinaires, enseignement en éducation prioritaire, etc.) qui lèverait le doute sur l'objectivité de certaines nominations et donnerait plus de visibilité aux candidats. Au niveau national, nous revendiquons:

- la hausse du nombre de postes au concours
- un ratio de 1/5 au lieu de 1/7 du nombre de titularisations dans le corps des agrégés pour calculer les possibilités de nominations par liste d'aptitude
- une augmentation significative du nombre de congés formation pour permettre, entre autres, aux collègues les plus jeunes de préparer dans de bonnes conditions les concours de l'agrégation
- une agrégation pour toutes les disciplines
- un barème fondé sur des éléments objectifs et transparents pour tous les collègues

Mais c'est dans un contexte particulier que cette commission paritaire ouvre la période des opérations de gestion des personnels agrégés dans l'académie de Bordeaux.

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » tourne le dos aux principes mêmes qui fondent notre modèle de Fonction publique si structurant pour notre modèle social. Il est aussi le

renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour répondre à tous les besoins de la société et garantir une offre de services publics supérieurs en qualité et en quantité sur l'ensemble du territoire.

Ce n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres réaffirmés par les lois de 1982 à 1984 qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». Tous les éléments du statut attaqués sont pourtant autant de garanties pour les personnels et donc pour les usagers contre l'arbitraire et les clientélismes.

LA FSU et ses syndicats dont le SNES, le SNEP et le Snesup ne peuvent accepter :

- La réduction du rôle des représentant-e-s des personnels en vidant les commissions paritaires de leur substance et en ne donnant plus aucun droit de regard aux agent-e-s sur les actes de gestion (mutations, promotions, etc.), en remettant en cause les CHSCT, leurs prérogatives et les moyens pour les faire fonctionner. C'est le retour à l'arbitraire et à l'autoritarisme, bien loin de notre conception d'une gestion collective et démocratique des carrières et des conditions de travail des agent-e-s.
- L'élargissement des dérogations au principe du recrutement par concours sur un emploi permanent ni la création de « contrat de projet ». C'est faire du contrat et de la précarité la voie principale de recrutement alors que déjà aujourd'hui 20% des agent-e-s ne sont pas titulaires.

Le contrat, en levant toutes contraintes à l'exercice du pouvoir hiérarchique, renforce la proximité entre l'agent-e et l'employeur affaiblissant de fait la mise en œuvre des principes de neutralité et d'indépendance pourtant si utiles aux agent-e-s comme aux usager-e-s.

- La possibilité d'externalisation de services avec des détachements vers le privé, sans d'ailleurs que ne soit offert aux agent-e-s la possibilité d'un droit d'option, l'introduction des ruptures conventionnelles, des mobilités imposées, etc. Cela constitue un plan pour « accompagner » celui de suppression de 120 000 emplois d'ici 2022 et de réduction des périmètres de l'action publique au moment même où le besoin de services publics de qualité, accessibles sur tout le territoire, est une attente forte des citoyen-n-es.

Sur l'ensemble de ces points, qui constituent une régression historique plaçant les droits des fonctionnaires en deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération et le Statut issu du conseil national de la résistance, les syndicats nationaux de la FSU appellent l'ensemble des fonctionnaires de notre administration, d'État et au-delà, à se mobiliser et à se préparer activement à toutes les formes d'action nécessaires afin de faire reculer le projet actuel, qui doit être abandonné. Nous appelons Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est aussi de protéger les personnels de son département ministériel, administration d'État, à intervenir au sein du gouvernement pour que soient garantis et préservés les droits des personnels.